



**MAIRIE DE LUDESSE**

1, place Robert-Tacheix  
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

## DELIBERATION N° 2021/02/05

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal du 13 AVRIL 2021

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

| En exercice | Présents | Votants | Ayant donné procuration | Absents excusés | Absents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention |
|-------------|----------|---------|-------------------------|-----------------|---------|--------------------|------|--------|------------|
| 11          | 11       | 11      | 00                      | 00              | 00      | 11                 | 11   | 00     | 00         |

Date de convocation : 06 avril 2021.

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à 19h30, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de motricité, sous la présidence de Monsieur MAHINC Didier, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, GUILLAUME Sandrine, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, MAHINC Didier, PIOL Boris, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

### Objet : CANTINE SCOLAIRE Mise en place d'un portail famille et modalités de fonctionnement / Tarif du repas / Mise en place d'une contribution

Afin de proposer aux familles des moyens modernes de paiement pour le service de la cantine, les élus se sont orientés vers la mise en place d'un portail famille, permettant la réservation et l'encaissement du service de la cantine.

Le prestataire ARG Famille a été retenu.

La mise en place du portail famille nécessite l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFip Régie.

D'autre part, le conseil municipal souhaite augmenter le tarif du repas de la cantine et mettre en place une contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ludesse à l'unanimité :

- Décide de mettre en place un portail famille proposé par le prestataire ARG Famille,
- Décide d'adhérer au dispositif PayFip Régie,
- Décide d'augmenter le prix de vente du repas de la cantine scolaire et de le fixer à 4,00 Euros l'unité à partir du 06 juillet 2021,
- Décide de mettre en place une contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas et de la fixer à 0,50 Euros, à compter du 06 juillet 2021,
- Précise que le tarif de la contribution au service cantine pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas sera encaissé également via le portail famille et Payfip,
- Précise que la vente de tickets de cantine s'arrêtera le 05 juillet 2021 au soir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire, Didier MAHINC

Publié et Certifié exécutoire,  
Ludesse, le 16 avril 2021



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.